



Examen d'entrée 2021

Accompagnement au piano

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

Pas de présélection sur enregistrement vidéo

Admission :

1) Interprétation d'un programme libre d'esthétiques variées d'une durée de 15 minutes maximum constitué :

- d'un prélude et fugue de J.S. Bach au choix
- d'une œuvre ou extrait d'une pièce romantique ou écrite après 1950 au choix

2) Interprétation d'un extrait d'une pièce orchestrale déjà réduite au piano, communiquée par mail une semaine avant la date de l'examen d'admission

3) Accompagnements précédés d'une mise en loge de 15 minutes avec piano :
- Accompagnement d'une œuvre instrumentale
- Accompagnement d'une œuvre vocale à transposer au ton inférieur ou supérieur

4) Déchiffrage pour piano seul : le jury laissera 5 minutes au candidat pour lire la partition sans piano

5) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études.

Informations sur l'admission

L'admission se fera en présentiel.

- le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.
- le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.
- les solistes vocaux et instrumentaux à accompagner seront exclusivement ceux mis à disposition par l'Académie supérieure de musique de Strasbourg.
- l'accompagnement se fera au piano uniquement, aucun accompagnement au clavecin ou à l'orgue ne sera possible.

Si, à la date de l'examen, un confinement devait être décrété par le gouvernement, l'épreuve d'admission sera reportée.